Mon bilan prévention : j’ai rendez-vous avec ma santé

Faites le point sur vos habitudes de vie avec un professionnel de santé et élaborez votre plan personnalisé de prévention.

Généralisé depuis janvier 2024 sur tout le territoire, Mon bilan prévention vous permet de faire le point sur vos habitudes de vie avec un professionnel de santé. Ce bilan, entièrement pris en charge par l'Assurance maladie, est proposé à toutes et tous, sur l’ensemble du territoire aux âges clés de la vie : entre 18 - 25 ans, 45 - 50 ans, 60 - 65 ans et 70 - 75 ans.

Il vous permet de :
- Faire le point sur vos habitudes de vie ;
- Identifier vos facteurs de risque ;
- Bénéficier d’un plan personnalité de prévention.

Face à l’augmentation croissante du nombre de personnes touchées par un diabète de type 2, le dispositif Mon bilan prévention est un accompagnement précieux pour détecter plus tôt certains facteurs de risques modifiables, et adopter des comportements favorables à la santé. La Fédération encourage ce dispositifs de prévention auprès du grand public.

Consultez notre page dédié à *Mon bilan prévention* pour en apprendre plus sur ce dispositif et contribuer à prévenir le diabète de type 2.

Pour en savoir plus, consultez :
- Le site du ministère du Travail, de la Santé, des solidarités et des Familles. Mon bilan prévention.
- Le site de l’Assurance maladie. Mon bilan prévention. Ameli.fr
- Le site de la République française. Annuaire mon bilan prévention. Sante.fr

Crédit photo : ©Ministère du travail de la santé et de la solidarité